

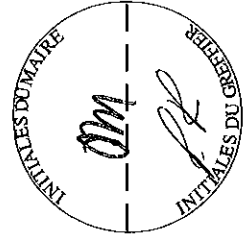
No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 3 OCTOBRE 2017, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

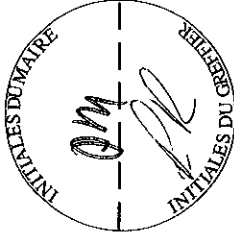
1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2017
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Approbation et adoption – Politique administrative et salariale du personnel cadre
 - 5.2 Fin d'emploi – Employé # 1985
 - 5.3 Autorisation de signature – Offre de règlement
 - 5.4 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet de développement domiciliaire – Le Boisé de Carignan Phase VII
6. **FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de septembre 2017
 - 6.2 Dépôt – Liste des engagements
 - 6.3 Autorisation de signature – Contrats CT Paiement inc. et B2B Payments
 - 6.4 Dépôt – Rapport semestriel # 2 – Année 2017
 - 6.5 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 31 août 2017
 - 6.6 Autorisation de signature – Offre de service – Portail municipal des fournisseurs
 - 6.7 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projet conseil sans papier
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Autorisation de paiement – Acceptation définitive – Installation de lampadaires – Parcs Forget et des Peupliers
 - 7.2 Octroi de contrat – Entretien du réseau d'éclairage 2018-2019-2020 avec 2 années supplémentaires en option
 - 7.3 Octroi de contrat – Achat et installation de lampadaires de parc pour le secteur de l'école du Parchemin
 - 7.4 Octroi de contrat – Scarification mineure, mise en forme et rechargement granulaire du rang St-Joseph
 - 7.5 Autorisation de paiement – Service professionnels supplémentaires – Parcs et espaces verts – Boisé du Parchemin
 - 7.6 Renouvellement de service – Contrôle animalier
 - 7.7 Appropriation de surplus – Remplacement des pompes doseuses et ajout de mélangeurs
 - 7.8 Appropriation de surplus – Contrat de mesure des boues – Étangs aérés



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

- 7.9 Autorisation – Travaux supplémentaires et Acceptation définitive – Travaux d'infrastructures souterraines – Route 112
- 8. URBANISME**
- 8.1 Demande de dérogation mineure 2017-046 – Lot 2 601 467 – 1480, rue Bernard-Boucher
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2017-051 – Lot 5 782 725 – 1499, chemin de Chambly
- 8.3 Demande PIIA 2017-047 – Lot 5 830 032 – rue Isaïe-Jacques
- 8.4 Demande PIIA 2017-052 – Lot 5 782 725 – 1499, chemin de Chambly
- 8.5 Demande PIIA 2017-054 – Lots 5 830 020 à 5 830 025 – 1420 à 1430, rue Isaïe-Jacques
- 8.6 Ouverture de rue – Prolongement de la rue Léon-Paré – Lot 5 908 969
- 8.7 Mandat - Acquisition et installation d'abribus
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 10.1 Demande de commandite – Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly – Souper bénéfice
- 10.2 Demande d'autorisation – Barrage routier – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster
- 10.3 Demande d'aide financière – Projet RADAR – Centre d'écoute Montérégie
- 10.4 Demande d'aide financière – Centre de Bénévolat de la Rive-Sud
- 10.5 Autorisation de vente porte à porte – Corps de Cadets 2793 Chambly
- 10.6 Demande d'aide financière – Fondation École secondaire de Chambly
- 10.7 Modification de la résolution no 17-08-284 – Majoration des heures des brigadières – Année scolaire 2017-2018
- 11. ENVIRONNEMENT**
- 11.1 Adoption et approbation – Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels de la Ville de Carignan
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 12.1 Demande de subvention – Association de soccer Carignanoise
- 13. RÉGLEMENTATION**
- 13.1 Adoption – Résolution PPCMOI 451-02-2017
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C-238 – Lots 5 830 016 à 5 830 018, 5 830 020 à 5 830 031, 5 830 033 à 5 830 049 et 6 086 177 à 6 086 179 (lots projetés) inclusivement du cadastre du Québec, secteur dit « Les Jardins d'Isaïe », remplaçant le projet de résolution PPCMOI 451-01-2016



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

13.2 Avis de motion – Règlement 483-2-U

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 483-U tel qu'amendé afin de modifier certaines dispositions portant sur les projets intégrés, sur les garages en plongée, les zones P-132, H-137 et H-139, ainsi que les grilles des usages et normes des zones H-137, H-138, H-139 et créer la zone H-140 et la grille s'y rapportant.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M. René Fournier, maire

M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Diane Morneau, conseillère
Anne Poussard, conseillère

MM. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Vincent Tanguay, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 01.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour.

17-10-325

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

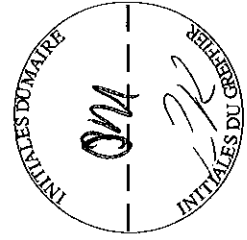
4.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2017

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

17-10-326



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

5.1 Approbation et adoption – Politique administrative et salariale du personnel cadre

17-10-327

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la politique administrative et salariale 2017-2018-2019 du personnel cadre de la Ville de Carignan;

D'ADOPTER aux fins d'application la politique administrative et salariale 2017-2018-2019 du personnel cadre de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-130-30-141, 02-130-50-141, 02-140-00-141, 02-310-00-141, 02-470-00-141, 02-610-00-141 et 02-701-90-141.

5.2 Fin d'emploi – Employé # 1985

17-10-328

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la démission de l'employé # 1985 en date du 8 septembre 2017;

DE mettre un terme au lien d'emploi entre la Ville de Carignan et l'employé # 1985;

QUE cette cessation soit rétroactive au 8 septembre 2017;

D'AUTORISER le directeur général, ou en son absence, le directeur général adjoint et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, tous documents utiles aux fins de la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-14000-151.

5.3 Autorisation de signature – Offre de règlement

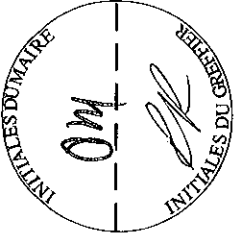
17-10-329

CONSIDÉRANT l'offre de règlement de Construction DJL inc., datée du 19 septembre 2017, dans le cadre du recours devant la Cour Supérieure du district de Longueuil, dossier numéro 505-17-008012-157;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de règlement tel que présenté le 19 septembre 2017;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, la transaction à intervenir entre Construction DJL inc. et la Ville de Carignan dans le cadre du dossier numéro 505-17-008012-157 de la Cour Supérieure du district de Longueuil.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-31000-995 sous réserve d'un transfert du poste 59-13100-270.

5.4 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet de développement domiciliaire – Le Boisé de Carignan Phase VII

17-10-330

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire déposé au service de l'urbanisme pour le développement de la Phase VII du projet domiciliaire Le Boisé de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan d'infrastructures de la firme Comeau Expert-Conseils, dessin no 17692-C-003, révision 2, émis pour construction le 23 août 2017;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VII;

LE tout conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de septembre 2017

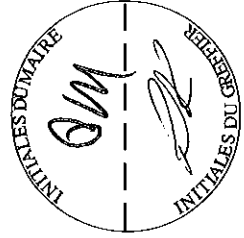
17-10-331

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de septembre 2017 pour un montant de 21 253,58 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de septembre 2017, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 745 641, 20 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

6.2 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 23 août au 18 septembre 2017.

6.3 Autorisation de signature – Contrats CT Paiement inc. et B2B Payments

17-10-332

CONSIDÉRANT la volonté de permettre le paiement en ligne par carte de crédit Visa ou Master Card pour les services de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à signer pour et au nom de la Ville le contrat de trois (3) ans avec CT Paiement inc. en tant que gestionnaire de paiement et B2B Payments en tant qu'acquéreur de transaction, afin de pourvoir une solution de paiement permettant aux citoyens de payer via leur carte de crédit.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-92200-895 sous réserve d'adoption des budgets pour les années 2018-2019-2020

6.4 Dépôt – Rapport semestriel # 2 – Année 2017

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport semestriel numéro 2 pour l'année 2016.

6.5 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 31 août 2017

17-10-333

CONSIDÉRANT les résolutions n^{os} 16-01-19 et 17-01-17 décrétant respectivement des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

16-03 Migration site Web ph. 2

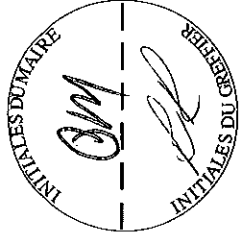
17-02 Acquisition matériel informatique

CONSIDÉRANT que ces dépenses, une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du montant de financement approuvé et non utilisé pour les projets numéros 16-03 et 17-02, soit une somme totale de 5 077,31 \$;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

D'AMENDER les résolutions n^{os} 16-01-19 et 17-01-17 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

6.6 Autorisation de signature – Offre de service – Portail municipal des fournisseurs

17-10-334

CONSIDÉRANT la volonté d'avoir accès au portail municipal des fournisseurs afin de permettre des recherches de prix rapides par les responsables budgétaires de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à signer pour et au nom de la Ville le contrat de trois (3) ans avec la firme PG Solutions, pour l'acquisition d'une solution permettant l'accès au portail municipal des fournisseurs.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes 02-13010-670 et 02-13010-527.

6.7 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projet conseil sans papier

17-10-335

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ouverture de l'enveloppe budgétaire pour le projet numéro 17-07 « Solution conseil sans papier » représentant des coûts de 20 000 \$ afin de permettre la recherche de solutions, l'acquisition, le déploiement et la formation sur la solution retenue;

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires soient payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en trois (3) versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de l'année 2018.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation de paiement – Acceptation définitive – Installation de lampadaires – Parcs Forget et des Peupliers

17-10-336

CONSIDÉRANT la résolution no 15-06-223 octroyant le contrat le contrat de travaux d'installation de lampadaires pour les parcs Forget et des Peupliers, à la firme Groupe SGM inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service, Génie et Infrastructures;



Ville de Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 126,03 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive, à la firme Groupe SGM inc;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-119.

7.2 Octroi de contrat – Entretien du réseau d'éclairage (2018-2019-2020) plus 2 années supplémentaires en option

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public, afin d'obtenir des soumissions pour des travaux d'entretien du réseau d'éclairage avec 2 années supplémentaires;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat des travaux d'entretien du réseau d'éclairage pour les années 2018, 2019 et 2020 à la firme Électrel inc., pour un montant n'excédant pas 38 000 \$ taxes incluses;

QUE ce montant soit ajusté à chaque année en fonction d'une indexation selon le coût de l'indice à la consommation émis par Statistique Canada pour l'année précédente à partir de la seconde année du contrat;

QUE le conseil se réserve le droit d'utiliser les deux (2) années supplémentaires;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-34000-521.

7.3 Octroi de contrat – Achat et installation de lampadaires de parc pour le secteur de l'école du Parchemin

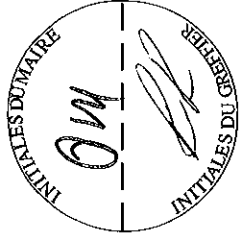
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de six (6) soumissionnaires, afin d'obtenir des soumissions pour l'achat et l'installation de lampadaires de parc pour le secteur de l'école du Parchemin;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

17-10-337

17-10-338



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'achat et d'installation de lampadaires de parc pour le secteur de l'école du Parchemin à l'entreprise DR Électrique inc., au montant de 43 728,44 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-21100-000.

7.4 Octroi de contrat – Scarification mineure, mise en forme et rechargement granulaire du rang St-Joseph

17-10-339

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public, afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de scarification mineure, de mise en forme et de rechargement granulaire d'une portion du rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de scarification mineure, de mise en forme et de rechargement granulaire d'une portion du rang Saint-Joseph à Construction Techroc inc., au montant de 87 998.75 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-531.

7.5 Autorisation de paiement – Services professionnels supplémentaires – Parcs et espaces verts – Boisé du Parchemin

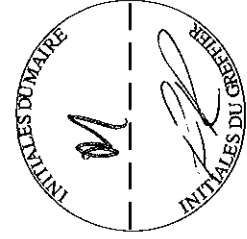
17-10-340

CONSIDÉRANT la résolution no 16-08-327 octroyant le contrat pour les services professionnels en architecture du paysage pour les parcs et espaces verts du projet domiciliaire Boisé du Parchemin à Groupe Marchand;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :



Hille de Carignan

No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER le paiement au montant de 818,43 \$ taxes incluses, en guise de travaux supplémentaires en architecture du paysage, à la firme Groupe Marchand;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70150-519.

7.6 Renouvellement de service – Contrôle animalier

17-10-341

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'organisme Refuge A.M.R. pour le contrôle animalier;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement de l'offre de service pour le contrôle animalier avec l'organisme Refuge A.M.R. du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, pour un montant n'excédant pas 19 000 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-19000-412 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-21100-000.

7.7 Appropriation de surplus – Remplacement des pompes doseuses et ajout de mélanges

17-10-342

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation d'un somme de 30 000 \$ afin de couvrir les coûts estimés pour le remplacement des pompes doseuses de chlore et l'ajout de mélanges PAX pour l'usine de filtration de l'eau potable;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41300-529 sous réserve d'une appropriation des surplus affectés eau et égouts.

7.8 Appropriation de surplus – Contrat de mesure des boues – Étangs aérés

17-10-343

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation d'un somme de 6 100 \$ afin de couvrir les coûts estimés pour les services de mesure des boues ainsi que l'analyse et la siccité en prévision d'une vidange des boues en 2018;



No de résolution
ou annotation

Ville de Warignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41400-521 sous réserve d'une appropriation des surplus affectés eau et égouts.

7.9 Autorisation – Travaux supplémentaires et Acceptation définitive – Travaux d'infrastructures souterraines – Route 112

17-10-344

CONSIDÉRANT la résolution no 15-10-391 octroyant le contrat pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et de l'égout sanitaire sur une partie de la route 112 à Les Entreprises Michaudville inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service Génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 53 981,92 \$ taxes incluses, en guise de travaux supplémentaires et acceptation définitive, à Les Entreprises Michaudville inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-125 pour une somme de 50 816,40 \$, soit la retenue finale de 5 % et que la somme de 3 165,53 \$, représentant les travaux supplémentaire sera imputée au poste budgétaire 02-31000-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-21100-000.

8. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure 2017-046 – Lot 2 601 467 – 1480, rue Bernard-Boucher

17-10-345

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la localisation d'une cabine de piscine en cour latérale sur rue à 1,24 mètre de la limite avant de propriété, d'une superficie d'implantation de 10,30 mètres carrés et d'une hauteur de 3,7 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige respectivement 3 mètres de toute ligne de rue, une superficie de 6 mètres carrés ainsi qu'une hauteur de 3 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à la majorité, la conseillère Anne Poussard vote contre :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la localisation d'une cabine de piscine en cour



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

latérale sur rue à 1,24 mètre de la limite avant de propriété, d'une superficie d'implantation de 10,30 mètres carrés ainsi que d'une hauteur de 3,7 mètres, pour la propriété sise au 1480, rue Bernard-Boucher, soit le lot 2 601 467.

8.2 Demande de dérogation mineure 2017-051 – Lot 5 782 725 – 1499, chemin de Chambly

17-10-346

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputé conforme un aménagement paysager pour lequel un nombre insuffisant d'arbres a été planté en bordure d'une rue, alors que la réglementation en vigueur exige un arbre de 30 millimètres de diamètre par 3 mètres linéaires, devant une clôture opaque visible de la cour avant, ainsi que l'aménagement d'une bande de 3 mètres le long de toute ligne de terrain donnant sur une rue incluant un arbre tous les 6 mètres linéaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme l'aménagement paysager tel que figuré au plan de Richard Bélisle architecte, daté du 28 septembre 2017 pour la propriété située au 1499, chemin de Chambly, soit le lot 5 782 725.

8.3 Demande PIIA 2017-047 – Lot 5 830 032 – rue Isaïe-Jacques

17-10-347

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant un projet de construction d'une garderie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction d'une garderie pour le lot 5 830 032, tel que présenté au plan d'Annick St-Laurent, architecte, de la firme PDA Groupe architectes, daté du 13 juillet 2017, feuillets 1 et 2.

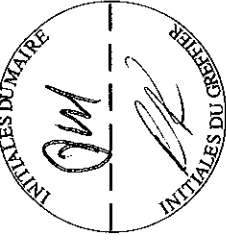
8.4 Demande PIIA 2017-052 – Lot 5 782 725 – 1499, chemin de Chambly

17-10-348

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant l'aménagement paysager pour le lot 5 782 725;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

D'APPROUVER pour fins d'implantation et d'intégration architecturale la demande d'aménagement paysager, tel que figuré au plan de Richard Bélsis, architecte paysagiste, feuillet 2 de 2, daté du 28 septembre 2017 pour la propriété sise au 1499, chemin de Chambly soit le lot 5 782 725.

8.5 Demande PIIA 2017-054 – Lots 5 830 020 à 5 830 025 – 1420 à 1430, rue Isaïe-Jacques

17-10-349

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation en contiguë de six (6) unités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande d'implantation et d'intégration architecturale d'une habitation en contiguë de six (6) unités, à être située sur les lots 5 830 020 à 5 830 025, soit les 1420 à 1430, rue Isaïe-Jacques, tel que figuré au plan projet de lotissement de Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 21 août 2017, minute 37144, ainsi qu'au plan de PDA Groupe architectes, daté du 10 août 2017, feuillets 1 à 6 de 6.

8.6 Ouverture de rue – Prolongement de la rue Léon-Paré – Lot 5 908 969

17-10-350

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'ouverture du prolongement de la rue Léon-Paré, soit le lot 5 908 969.

8.7 Mandat - Acquisition et installation d'abribus

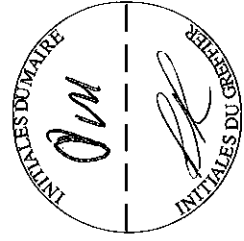
17-10-351

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat d'acquisition et d'installation de quatre (4) abribus, soit deux (2) à l'intersection du chemin de Chambly et de la route 112, ainsi que deux autres à l'intersection de la rue du Faubourg et de la route 112 à la firme Gestrans Inc.;

D'AUTORISER Gestrans Inc. à procéder, pour et au nom de la Ville de Carignan, à toute demande auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, aux fins de l'obtention des autorisations nécessaires aux installations desdits abribus.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-37000-973 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-37000-971.



No de résolution
ou annotation

Meille de Carignan

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande de commandite – Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly – Souper-bénéfice

17-10-352

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly dans le cadre de son souper-bénéfice du 18 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly un montant de 100 \$ correspondant à une demi-page du programme-souvenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Demande d'autorisation – Barrage routier – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster

17-10-353

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster pour un barrage routier, afin d'amasser des fonds pour les paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster à procéder à un barrage routier à l'intersection du chemin Bellerive et Grande Allée, vendredi le 20 octobre prochain, de 15 h à 20 h 30 et samedi le 21 octobre prochain de 8 h 30 à 17 h.

10.3 Demande d'aide financière – Projet RADAR – Centre d'écoute Montérégie

17-10-354

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Centre d'écoute Montérégie dans le cadre de son projet RADAR;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

D'ACCORDER à l'organisme Centre d'écoute Montérégie un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.4 Demande d'aide financière – Centre de Bénévolat de la Rive-Sud

17-10-355

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre de Bénévolat de la Rive-Sud dans le cadre de la soirée « Gala reconnaissance » qui se tiendra le 20 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Centre de Bénévolat de la Rive-Sud un montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.5 Autorisation de vente porte à porte – Corps de Cadets 2793 Chambly

17-10-356

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de sollicitation sur le territoire de Carignan du Corps de cadets 2793 dans le cadre de leur première campagne de financement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la sollicitation sur le territoire de Carignan le 7 octobre prochain pour la vente de chocolat par le Corps de cadets 2793 Chambly.

10.6 Demande d'aide financière – Fondation École secondaire de Chambly

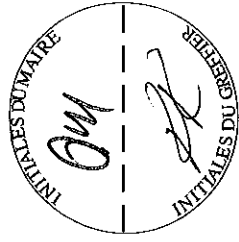
17-10-357

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation École secondaire de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Fondation École secondaire de Chambly un montant de 100 \$;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.7 Modification de la résolution 17-08-284 – Majoration des heures des brigadières – Année scolaire 2017-2018

17-10-358

CONSIDÉRANT la résolution no 17-08-284 confirmant l'embauche de deux (2) brigadières pour l'année scolaire 2017-2018, au taux horaire de 15,79 \$ pour une période de travail hebdomadaire d'environ 17.5 heures;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE majorer de 15 minutes par jour, l'horaire des brigadières, leur permettant d'être en poste à 7 h 45 au lieu de 8 h;

QUE la résolution no 17-08-284 soit modifiée en conséquence.

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-21000-181.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Adoption et approbation – Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels de la Ville de Carignan

17-10-359

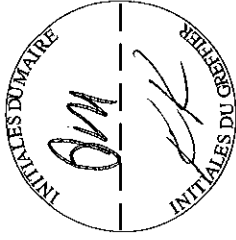
CONSIDÉRANT la volonté du conseil de doter la Ville d'un outil de gestion du territoire en présentant les secteurs de haute valeur écologique et des recommandations quant aux orientations possibles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels de la Ville de Carignan;

D'ADOPTER aux fins d'application le Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels de la Ville de Carignan.



No de résolution
ou annotation

17-10-360

Ville de Carignan

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Demande de subvention – Association de soccer Carignanoise

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan octroie à l'Association de Soccer Carignanoise une aide financière de 20 \$ par joueur à raison de 400 joueurs, pour une somme totale de 8 000 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Résolution PPCMOI 451-02-2017

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C-238 – Lots 5 830 016 à 5 830 018, 5 830 020 à 5 830 031, 5 830 033 à 5 830 049 et 6 086 177 à 6 086 179 (lots projetés) inclusivement du cadastre du Québec, secteur dit « Les Jardins d'Isaïe », remplaçant le projet de résolution PPCMOI 451-01-2016

17-10-361

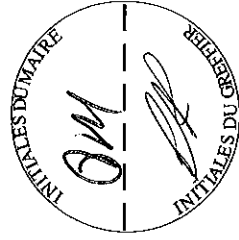
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a adopté le Règlement no 451-U relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que ce règlement permet au conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation a été déposée afin de réaliser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble le 13 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des lots visés par le projet se localise entièrement dans l'aire de protection historique de la maison Louis-Degneau située sur le lot 5 830 018 et de la maison St-Hubert située sur le lot projeté 6 086 177, et qu'en conséquence tout projet, en plus de respecter la réglementation municipale, est assujéti à l'obtention d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications, en conformité avec la *Loi sur le Patrimoine culturel*, chapitre P-9.002;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter les normes de lotissement et de construction de la zone C-238 du règlement



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

de zonage no 471-U afin de distinguer les constructions projetées de celles existantes;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti à certaines conditions et répond favorablement aux critères d'évaluation applicables sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et contenus au règlement no 451-U;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté sur le projet lors de ses assemblées régulières tenues les 12 juin et 17 juillet 2017;

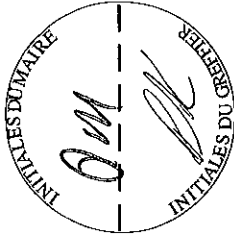
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil :

1. Autorise un projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble sur les lots 5 830 018 (maison Louis-Degneau, maison Migneault et maison Jaune), 6 086 177 (lot projeté, maison Saint-Hubert), 5 830 042 à 5 830 047 (maison contiguë 6 unités), 5 830 034 à 5 830 041 (maison contiguë 8 unités) 5 830 020 à 5 830 031 (2 bâtiments, maison contiguë, 6 unités chacun), 6 086 178 (lot projeté, 2 bâtiments de 8 logements chacun), 6 086 179 (lot projeté, 1 bâtiment aux fins du Centre de la petite enfance) 5 830 016 (2 bâtiments de 6 logements chacun, 3 bâtiments de 8 logements chacun), 5 830 033 (parc), 5 830 048 et 5 830 049 (rue) et 5 830 017 (bassin de rétention) du cadastre du Québec, situés dans la zone C-238 du règlement de zonage no 483-U;
2. Remplace et abroge la résolution PPCMOI no 451-01-2016 et ses résolutions;
3. Détermine que les dispositions du présent PPCMOI ont préséance sur les dispositions de la zone C-238 du règlement de zonage no 483-U;
4. Détermine que toutes les dimensions du présent PPCMOI sont minimales, sauf le nombre d'étages et le coefficient d'emprise au sol (CES);
5. Adopte à titre de premier projet, la résolution PPCMOI numéro 451-02-2017 visant à autoriser le projet ci-haut mentionné et à régulariser certaines dérogations au règlement de zonage numéro 483-U et applicables à la zone C-238 dont les effets sont les suivants :



No de résolution
ou annotation

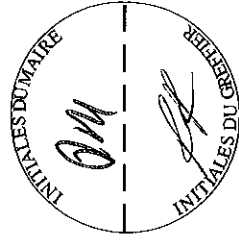
Hille de Carignan

5.1 Concernant les résidences existantes situées sur le lot 5 830 018 (maison Louis-Degneau, maison Migneault et maison Jaune) :

- fixer la marge de recul arrière à 6 mètres au lieu de 8 mètres;
- permettre l'usage habitation unifamiliale, bi-familiale et tri-familiale isolée;
- permettre 3 bâtiments principaux résidentiels sur le même lot;
- permettre un revêtement extérieur en bois au lieu de 50 % en maçonnerie;
- permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à une distance minimale de 2 mètres de la ligne latérale et d'un minimum de 10 mètres de la limite de propriété donnant sur la route 112;
- permettre l'implantation d'un maximum de 4 bâtiments complémentaires et/ou accessoires;
- permettre une superficie d'implantation minimale de 65 m² au lieu de 500 m² pour chacun des bâtiments principaux;
- permettre l'empiètement des balcons dans la marge arrière de 1 mètre;

5.2 Concernant la résidence existante située sur le lot projeté 6 086 177, maison St-Hubert :

- permettre l'usage habitation unifamiliale isolée;
- permettre 2 bâtiments principaux résidentiels sur le même lot;
- fixer la marge arrière à 7 mètres au lieu de 8 mètres;
- permettre une superficie d'implantation minimale de 65 mètres carrés au lieu de 500 mètres carrés pour chacun des bâtiments principaux;
- permettre un revêtement extérieur en bois au lieu de 50 % en maçonnerie;
- permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne latérale et d'un minimum de 10 mètres de la limite de propriété donnant sur la route no 112;
- permettre l'implantation d'un maximum de 4 bâtiments complémentaires et/ou accessoires (bâtiment existant sur le site);
- les usages commerciaux seront autorisés seulement dans les bâtiments complémentaires et/ou accessoires existants et relocalisés sur le site;
- la superficie maximale d'un bâtiment complémentaire et/ou accessoire est de 150 mètres carrés;
- permettre spécifiquement les classes d'usage C-1a-Services professionnels, C-1b-Service d'affaires, de gestion de société ou de soutien administratif, C-1c-Association et/ou organisme et une partie de la liste



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

des Services personnels C-1d énumérés ci-dessous :

- Salon de beauté, salon de coiffure ou salon d'esthétique;
- Salon de bronzage;
- Studio de photographie;
- Agence de rencontre;
- Agence de voyages;
- Autres services personnels – aquarophilie;

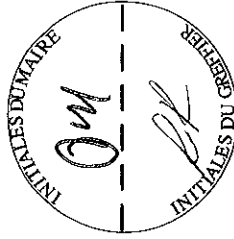
5.3 Sur les lots 5 830 042 à 5 830 047 où sont prévues 6 unités de maison en maison contiguë donnant sur la rue de l'École :

- fixer la marge minimale avant à 13,5 mètres au lieu de 10 mètres;
- fixer les marges latérales minimales à 2 et 3 mètres;
- fixer la marge arrière minimale de 10 mètres au lieu de 8 mètres;
- le coefficient d'emprise au sol (CES) par unité d'habitation sera d'un maximum de 25 % au lieu de 30 %;
- le nombre d'étages maximal est de 2;
- la superficie d'implantation minimale sera de 65 mètres carrés par unité au lieu de 500 m²;
- le lotissement est défini comme suit : terrain de 8,5 mètres de largeur minimale par 34 mètres de profondeur minimale;

5.4 Sur les lots 5 830 034 à 5 830 041 où sont prévues 8 unités en maison contiguë, pour chaque unité :

- fixer la marge minimale avant à 6,5 mètres au lieu de 10 mètres;
- fixer la marge arrière minimale de 5 mètres au lieu de 8 mètres;
- fixer les marges latérales minimales sur rue à 3 mètres et latérales à 4 mètres;
- permettre l'empiètement de 2,5 mètres dans la marge avant pour les balcons et les marches d'accès;
- la superficie d'implantation minimale sera de 65 mètres carrés par unité au lieu de 500 mètres carrés;
- le coefficient d'emprise au sol (CES) par unité d'habitation sera d'un maximum de 31,5 % au lieu de 30 %;
- le nombre d'étages maximal est de 2;
- le lotissement est défini comme suit, par unité : terrain de 8,5 mètres de largeur minimale par 25 mètres de profondeur minimale;

5.5 Sur les lots 5 830 020 à 5 830 031, où sont prévus 2 bâtiments de 6 unités chacun, construits en maison contiguë, pour chaque unité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

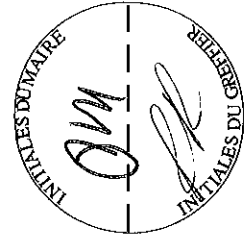
- fixer la marge de recul minimale avant à 6,5 mètres minimum au lieu de 10 mètres sauf pour les unités d'extrémité (4,25 mètres);
- fixer les marges latérales minimales à 2 et 3 mètres pour chaque bâtiment;
- fixer la marge arrière minimale à 7,0 mètres au lieu de 8 mètres;
- la superficie d'implantation minimale sera de 65 mètres carrés par unité au lieu de 500 mètres carrés;
- le coefficient d'emprise au sol (CES) par unité d'habitation sera d'un maximum de 32 % au lieu de 30 %;
- le nombre d'étages maximal est de 2;
- permettre l'empiètement de 2,5 mètres dans la marge avant pour les balcons et les marches d'accès;
- le lotissement est défini comme suit, par unité : terrain de 8,5 mètres de largeur minimale par 25 mètres de profondeur minimale;

5.6 Sur le lot 5 830 016 (5 bâtiments multifamiliaux) :

- permettre 2 bâtiments en habitation multifamiliale isolée de 6 logements et 3 bâtiments en habitation multifamiliale isolée de 8 logements;
- la superficie d'implantation minimale sera de 200 mètres² par bâtiment au lieu de 500 mètres²;
- la distance minimale entre chaque bâtiment sera de 8 mètres;
- la distance minimale du bâtiment avec toute ligne de lot sera de 5 mètres;
- la distance minimale du bâtiment est de 15 mètres par rapport à l'emprise de la route 112;
- une allée d'accès de 9 mètres de largeur reliera la rue projetée aux cases de stationnement;
- les unités de rangement pourront être situées comme représentées sur le plan 1 de 5 de Groupe PDA Architectes, daté du 20 juillet 2017 (annexe I);
- les conteneurs à déchets semi-enfouis pourront être situés à un minimum de 0.50 mètre d'une ligne de terrain;
- permettre l'empiètement des balcons dans la marge latérale de 2 mètres;
- autoriser un revêtement de bitume pour les espaces de stationnement;
- le ratio de nombre de cases de stationnement sera de 1,75 par logement au lieu de 1,5 case et 5 espaces de stationnement supplémentaires seront aménagés pour les visiteurs;

5.7 Sur le lot projeté 6 086 178 (2 bâtiments de type multifamilial) :

- autoriser 2 bâtiments en habitation multifamiliale isolée de 8 logements;
- autoriser 2 bâtiments sur le même lot (terrain);



Mairie de Carignan

No de résolution
ou annotation

- la superficie d'implantation minimale sera de 200 mètres carrés par bâtiment au lieu de 500 mètres carrés;
- fixer la marge de recul avant à 4,5 mètres sur la rue Isaïe-Jacques au lieu de 10 mètres;
- fixer les marges latérales à 3,60 mètres au lieu de 4 mètres;
- fixer la marge arrière à 5 mètres avec le lot 2 599 752 (arrière) au lieu de 8 mètres;
- fixer la distance à un minimum de 19 mètres entre les deux bâtiments;
- permettre l'empiètement des balcons dans la marge arrière de 2 mètres;
- les conteneurs à déchets semi-enfouis pourront être situés à un minimum de 0,5 mètre de la ligne de terrain;
- autoriser un revêtement de bitume pour les espaces de stationnement;
- une plantation d'un minimum de 8 arbres à grand déploiement sera réalisée afin de répondre à l'article 85 du règlement de zonage;
- le lotissement est défini par le plan préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, dossier ag : 24942-001, minute 36437, daté du 30 mars 2017;

5.8 Sur le lot projeté 6 086 179 (centre de la Petite enfance):

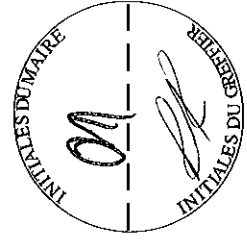
- autoriser l'usage Centre de la petite enfance ou garderie, C-1d service personnel;
- la superficie d'implantation minimale sera de 200 mètres carrés au lieu de 500 mètres carrés;
- fixer la marge de recul avant à 3,5 mètres sur la rue Isaïe-Jacques au lieu de 10 mètres;
- fixer la marge de recul arrière à 3,5 mètres au lieu de 8 mètres;
- fixer la marge de recul latérale à 8 mètres au lieu de 4 mètres;
- fixer le nombre de cases de stationnement à 12 cases et une case de stationnement pour handicapés;
- prévoir une allée d'accès d'une largeur de 1,5 mètre;
- la garderie pourra accueillir un maximum de 70 places/enfants;
- une remise (cabanon) est autorisée en cour latérale et doit être implantée à au moins 1 mètre des lignes de lots;
- une clôture d'une hauteur de 1,82 mètre est autorisée en façade de la rue Isaïe-Jacques;
- deux enseignes publicitaires seront permises sur chacune des façades donnant sur rue avec un maximum de 12 mètres carrés pour la superficie des deux enseignes cumulées;
- les conteneurs à déchets semi-enfouis pourront être situés à 0,50 mètre d'une ligne de lot;



No de résolution
ou annotation

Ville de Warigan

- une plantation d'un minimum de 6 arbres à grand déploiement sera réalisée afin de répondre à l'article 85 du règlement de zonage;
 - autoriser un revêtement de bitume pour les espaces de stationnement;
 - le lotissement est défini par le plan préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, dossier ag : 24942-001, minute 36437, daté du 30 mars 2017;
- 5.9 Autoriser sur le lot 5 830 033 l'aménagement d'un parc public représentant 3,8 % de la superficie totale du projet, soit 892,77 mètres carrés. Le niveau du terrain du parc doit être le même que le niveau de la rue projetée;
- 5.10 Aménager sur le lot 5 830 017 un bassin de rétention aux capacités suffisantes pour l'espace à drainer. Ledit lot sera clôturé avec accès en bordure de la rue projetée;
- 5.11 Sur le lot 5 830 016 sera localisé un bassin de rétention privé dûment autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Par conséquent, le promoteur devra assurer la gestion et l'entretien de l'ouvrage de rétention;
- 5.12 Autoriser sur les lots 5 830 048 et 5 830 049, une rue publique en croissant d'une largeur d'emprise de 15 mètres, pavée sur 9 mètres avec bordure de béton de chaque côté;
- 5.13 Aménager sur les lots projetés 6 086 178 et 6 086 179, une clôture en maille de chaîne noir d'une hauteur minimale de 1.82 mètre séparant ces lots du lot 2 599 752;
- 5.14 Créer et maintenir un lien piétonnier de 2,5 mètres de largeur avec servitude de passage publiée sur une partie du lot 5 830 016, en direction du lot voisin no 5 241 948;
- 5.15 Tous les services d'utilités publiques seront enfouis à l'exception des lots projetés 6 086 178 et 6 089 179;
- 5.16 Localiser les boîtes aux lettres entre les 2 bâtiments de 6 unités unifamiliales contiguës, adossées au secteur ancien ou à un endroit convenu entre Postes Canada, la Ville et le promoteur (9270-1747 Québec inc.);
- 5.17 Le pourtour des bâtiments en projet intégré (lot 5 830 016 et lot projeté 6 086 178) doit être aménagé. Pour les autres bâtiments, l'aménagement paysager sera planifié en marge avant et en marge latérale;
- 5.18 Pour chaque unité d'habitation contiguë, la plantation d'un arbre par unité d'habitation est obligatoire. Pour



Ville de Carignan

chaque bâtiment de logements multiples, la plantation de 3 arbres par bâtiment est obligatoire. Les espèces arborescentes seront choisies en fonction de l'espace disponible;

5.19 Chaque unité d'habitation doit être desservie par des cases de stationnement conformes au règlement de zonage;

5.20 Toute nouvelle construction doit comporter un maximum de 3 types de matériaux de revêtement extérieur par bâtiment, dont un minimum de 2 par façade. Malgré ce qui précède, 3 types de matériaux de revêtement extérieur sont requis en façade principale pour les habitations contiguës;

5.21 Toute construction sera soumise aux objectifs et critères du règlement PIIA en vigueur, tel que figuré au règlement de zonage 483-U;

5.22 Le mur antibruit localisé au plan « Les Jardins d'Isaïe, Implantation proposée Vue d'ensemble », daté du 10 juillet 2017 de Groupe PDA Architectes et aménagé selon le plan « Coupe Écran Acoustique » daté du 6 janvier 2016, planche 14/14 de Groupe PDA Architectes. Ledit ouvrage devra s'harmoniser avec celui aménagé sur le terrain adjacent (lot 5 241 948) et respecter les normes établies par une étude acoustique reconnue par la Ville (annexe I);

5.23 Le promoteur et la Ville de Carignan s'entendront sur la conservation des arbres matures en place. Tous les travaux de relocalisation et de survie seront aux frais du promoteur. Tant les arbres que les frais générés ne feront pas partie du calcul des frais de parc;

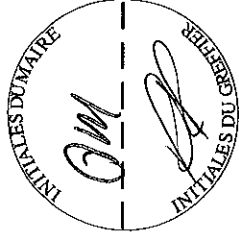
5.24 Le plan daté du 20 juillet 2017 « Les Jardins d'Isaïe, Implantation proposée » feuillets 1/5, 3/5 à 5/5 de madame Anick St-Laurent, architecte, de Groupe PDA Architectes et version corrigée en date du 24 juillet 2017, feuillets 1/1 et 2/2 du Groupe PDA Architectes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante (annexe I);

6. Que la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le promoteur d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

13.2 Avis de motion – Règlement 483-2-U

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 483-U tel qu'amendé afin de modifier certaines dispositions portant sur les projets intégrés, sur les garages en plongée, les zones P-132, H-137 et H-139, ainsi que les grilles des usages et normes des zones H-137, H-138, H-139 et créer la zone H-140 et la grille s'y rapportant.

17-10-362



Municipalité de Carignan

No de résolution
ou annotation

Suite à la présentation du projet règlement par le greffier, avis de motion est donné par la conseillère Diane Morneau, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 483-2-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions portant sur les projets intégrés, sur les garages en plongée, les zones P-132, H-137 et H-139, ainsi que les grilles des usages et normes des zones H-137, H-138, H-139 et créer la zone H-140 et la grille s'y rapportant.

14. INFORMATIONS

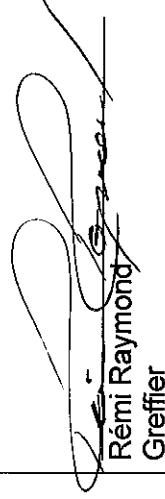
15. DIVERS

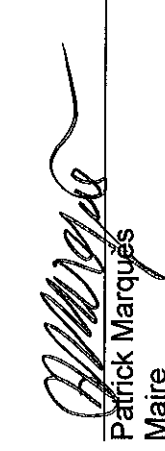
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-10-363

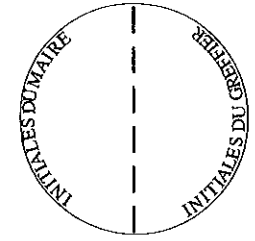
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 16.


Rémi Raymond
Greffier


Patrick Marqués
Maire

ville de Carignan



No de résolution
ou annotation